SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION DE TOURNAN-EN-BRIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE SYNDICAL
du 22 mai 2018

L'An deux mil dix-huit le mardi vingt-deux mai à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 15 mai 2018 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux :
Jean-Paul MOSNY, Guillaume CHATELOT, Olivier DEVAUX, Jean-Paul BONVOISIN, Franck ALCAZAR, Christian VILLERET, Marie-José BRAMS, Jean-Claude OMNES, Joseph ROUX, Jean-Claude COCHET, Sylvie DEVOT, Michel DORIGNY, Patrick SANSON, Nathalie SEMONSU, délégués titulaires et Jean-Yves PERISSUTI, Jean-Michel METIVIER, Daniel POIRIER, Madeleine MORGEN, Jacqueline MOERMAN délégués suppléants.

Représentant de la communauté de communes l'Orée de la Brie : Jack DEBRAY, délégué titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine :
Gil PAPAZIAN, et Claude ROGER délégués titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne :
Dominique BECQUART, Jean-Claude GANDRILLE (arrivé à 18h25 après le vote du point 1 de l'ordre du jour), Gérard BOUILLON, Martine PONNAVOY délégués titulaires et Jean-Pierre GUILLOT, délégué suppléant.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts :
Aurélien VANDIERENDONCK, Véronique GUILLOCHON, Dominique BENOIT, Patrick VORDONIS, Patrick SALMON, Suzanne BARNET, Lionel COCHIN délégués titulaires et Suzanne FLECK, déléguée suppléante.

Représentant la communauté de communes Val Briard :
Laurence GILLES, Patrick MATHEY, Stéphane ROBERT, Jean-Michel BESSOL, Claude BAUMANN, Jean-Claude MERAKCHI, Cédric PRIGENT, Claude CHATAIN, Marie-Amélie PEREIRA, Christiane RICHARD, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVAUX, délégués titulaires et Frédéric POUPINOT, Daniel GAUTHERON, délégués suppléants.

Pouvoirs :
- de M. Gautier à M. Cochin, délégués titulaires pour la CC les Portes Briardes entre villes et forêt,
- de M. Gandrille à M. Becquart, délégués titulaires pour la CA Parie-Vallée de la Marne,
- de M. Gérard à M. Merakchi délégués titulaires, pour la CC VAL Briard

Absents et absents excusés :
- Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux : Clément Gilet, Alexandre Granday, René Sapierre, Sébastien Dale, Patricia Casier, Isabelle Dreumont, Rémy Chatté, Jean-Claude Villette, Isabelle Kotzuba, Christelle Langler, Loïc Le Dieu de Ville, Martine Martiarena, Bruno Baugue, Marème Tamata-Varin, délégués titulaires et Yves Lemaitre, Bruno REMOND, Jean-Pierre Michel, Cédric Leseine, Jean-Christophe Guillemard, Eric Cantarel, Dominique Finardi, Edith Heuclin, Sandrine Giacomuzzi, Laurent Lemaire, Patricia Chauvaux, Charles Malet, Annick Fournier, Christophe Courage, Jean-Louis Laurent, Mathieu Beaudoin, Marc Galpin, René Morel, Vanessa Lepeltier, Nicolas Guillen, Alain Brucher, Gilles Groslevin, Sébastien Sergeant, délégués suppléants.

- Les délégués représentant la communauté de commune l'Orée de Brie : Franck Ghirardello, Fabrice Piocelle-Cornillion délégués titulaires et Jonathan Wofsy, Hasna Benveniste, Audrey Santin, Jacques Dechelette délégués suppléants.

-Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine : Eric Siméon, Michelle Bouilland Chauveau, délégués titulaires et Benoît Roche, Fabienne Vandewinckele, Cyril Amerge, Marie-France Lasnier délégués suppléants.

- Représentants de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne : Gérard Tabuy, Bernard Duchaussoy délégués titulaires et Pascal Rousseau, Fernande Trezentos-Oliveira, François Bouchart, Olivier Vassard, Jonathan Zerdoun, délégués suppléants.

- Représentants la communauté de communes les Portes Briardes entre villes et forêt : Bernard Wacheux, Christian Gavillet, Dominique Bernard, délégués titulaires et Isabelle Lenoir, Sandrine Gameiro, Alexandre Hebert, Nathalie Sprutta-Bourges, Christian Tiennot, Daniel Colin, Edith Trouvé, Stepen Lazerme, Ziain Tadine, Alain Green, Eva Lony, délégués suppléants.

- Représentants la communauté de communes Val Briard : Samuel Ballet, Alain Moucheront, Jean-Pierre Féry, Eric Tourneboeuf, Juliette Souleyreau, Claudine Bouzonie, Alain Denis, David Cullier, Catherine Chereau, Claude Chatain, Michèle Benech, William Lavoine, Philippe Louise Dit Mauger, délégués titulaires et Patrick Stourme, Véronique Schaaf, Sylvie Meunier, Catherine Dubent, Martial Cochet, Jérémy Bordereau, Jean-Luc Boutin, Marie-Isabelle Drocourt, Jean-Claude Martinez, Jean-Louis Sempey, André Boucher, Vincent Brossas, Stanislas Di Luca, Anne Parisy, Christophe Monnot, Annick Legendre, Jimmy Delettre, Franck Colin, Virginie Détante, Christelle Lefevre, Serge Serviable, David Wexteen, Anthony Moussu, Bernard Denest, délégués suppléants.

Le quorum atteint, l'organe délibérant peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 9 avril 2018 : Entendu le Président, aucune remarque n'étant formulée, le Comité Syndical prend acte du compte-rendu de la séance du 9 avril 2018.

Secrétaire de séance : M. Maurice Blanchard.

1. COMMANDE PUBLIQUE :

1.1 – Marché pour le transport et le traitement des déchets issus de la déchetterie de Pontault-Combault (3 lots) – Autorisation de signature des marchés :

Le bureau d'études (AMO) désigné pour accompagner le syndicat dans cette consultation expose les résultats de sa mission :

Le marché comporte trois lots, attribués par marchés séparés et définis comme suit :

- **Lot 1 :**
  - Transport du tout-venant, du carton, des déchets verts, du bois et des gravats issus de la déchetterie,
  - Traitement des déchets verts, du bois et des gravats issus de la déchetterie,
- **Lot 2** : Traitement du « tout-venant »,
- **Lot 3** : Transport et traitement des déchets dangereux des ménages.

Pour le premier lot 4 offres ont été réceptionnées, pour le deuxième lot 3 offres ont été remises et 3 propositions ont été déposées pour le troisième lot.

Les offres ont été analysées selon les critères de jugement (synthèse) ci-dessous :

Lot 1 :
- Critère prix : 60 %
- Critère technique : 40%

Lot 2 :
- Critère Prix : 55%
- Critère géographique : 25%
- Critère technique : 20%

Lot 3 :
- Critère Prix : 60%
- Technique : 40%.

Le bilan de l'analyse au regard des offres économiquement les plus avantageuses selon ces critères a amené l'AMO à proposer à la commission l'attribution du lot N°1 à la société Sepur, du lot N° 2 à la société R.E.P/Veolia et du lot N° 3 à la société Triadis.

M. Chatain constate qu'il y a une importante différence de prix entre l'offre de Triadis et celle de son concurrent, pour le lot N° 3 et demande si c'est normal ? L'AMO répond qu'à l'instar d'autres consultations similaires pour lesquelles le candidat Triadis a soumissionné, il est clair que l'aspect territoire, ici le SIETOM est au cœur de sa cible, et la politique agressive au niveau des prix ont joué en sa faveur.

Le Président demande s'il ne s'agit pas d'une offre anormalement basse ? L'AMO répond négativement ; ce prix est cohérent avec les prix constatés sur les mêmes types de consultation.

Plus aucune question posée, l'AMO est remercié pour ses travaux.

Avant de passer au vote, Le Président informe l'Assemblée qu'il n'a pas présidé la Commission d'Appel d'Offres et a donc donné cette délégation à M. Becquart.

***Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application ;*
***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*
***Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication du JOUE et du BOAMP le 28 mars2018 pour la passation de marchés portant sur le transport et le traitement des déchets issus de la déchetterie de Pontault-Combault ;*
***Vu** le rapport d'analyse des offres ;*
***Vu** les décisions de la commission d'appel d'offres en date du 14 mai 2018 ;*

Considérant *que le SIETOM a lancé une procédure d'appel d'offres pour la passation de marchés relatifs au transport et au traitement des déchets issus de la déchetterie de Pontault-Combault, composé des lots suivants :*
Lot 1 – Transport du tout-venant, du carton, des déchets verts, du bois et des gravats issus de la déchetterie et Traitement des déchets verts, du bois et des gravats issus de la déchetterie,
Lot 2 – Traitement du «tout-venant »,
Lot 3 - Transport et traitement des déchets dangereux des ménages,
Considérant *que la durée maximale du marché est de 48 mois (reconductions incluses),*
Considérant *que le montant global prévisionnel du marché était estimé à 2 200 000 € HT,*
Considérant *que la commission d'appel d'offres réunie le 14 mai 2018 a décidé d'attribuer les marchés suivants :*
Lot 1 – Transport du tout-venant, du carton, des déchets verts, du bois et des gravats issus de la déchetterie et Traitement des déchets verts, du bois et des gravats issus de la déchetterie : attribution à la société SEPUR pour un montant prévisionnel HT de 930 164 € sur 4 ans;
Lot 2 – Traitement du « tout-venant » : attribution à la société SNC REP/VEOLIA pour un montant prévisionnel HT de 1 003 200 € y/c TGAP base année 2018 sur 4 ans ;
Lot 3 - Transport et traitement des déchets dangereux des ménages : attribution à la société TRIADIS Services SAS pour un montant prévisionnel HT de122 000 € sur 4 ans hors TGAP.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical :

- ***D'AUTORISER*** *Monsieur le Président, ou un représentant dûment habilité, à signer les marchés publics susvisés, leurs annexes et tous documents liés ;*
- ***DONNER*** *tout pouvoir au Président, ou un représentant dûment habilité, pour assurer le suivi et l'exécution de ces marchés;*
- ***DIRE*** *que les dépenses et recettes relatives à la mise en œuvre de ces marchés publics seront imputées sur le budget du SIETOM.*

Délibération adoptée à la majorité pour le lot 1
Abstention pour le lot 1 : 2 voix (Mme Ponnavoy et M. Bouillon- CAPVM).
Le reste Pour.
Une fois les votes comptabilisés, Le Président annonce qu'il ne souhaite pas voter.

Délibération adoptée à la majorité é pour les lots 2 et 3.
Le reste Pour.
Une fois les votes comptabilisés, Le Président annonce qu'il ne souhaite pas voter.

Arrivée de M. Gandrille

2. BUDGET - FINANCES :

2.1 – Affectation des résultats 2017 – Modification

Il est exposé que par délibération n°146/04-2018 du 3 avril 2018, le Comité Syndical a décidé de procéder à l'affectation des résultats cumulés à fin 2017 de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :
  - Compte 002 en recettes = 1 766 547,00 €
- Section d'investissement
  - Compte 001 en recettes = 5 296 685,28 €.

Sans modifier les équilibres budgétaires annoncés lors des deux derniers comités, il convient néanmoins d'apporter une rectitude dans la présentation budgétaire de l'affectation des résultats.

A ce titre, il convient d'annuler la délibération N°146/04-2018 du 3 avril 2018 et de la remplacer par une nouvelle respectant pleinement les dispositions :

- du Code général des collectivités territoriales
- de la nomenclature comptable M14
- des résultats financiers constatés à fin 2017.

Pour rappel, ces derniers étaient les suivants aux Compte administratif et Compte de gestion conformément aux délibérations n°143/04-2018 et 144/04-2018 du 3 avril dernier :

CA 2017	Résultats antérieurs reportés	Résultats de l'exercice 2017	Résultats de clôture de l'exercice 2017
Investissement	2 375 219,95 €	1 770 483,66 €	4 145 703,61 €
Fonctionnement	1 946 251,96 €	971 276,71 €	2 917 528,67 €

TOTAL	**4 321 471,91 €**	**2 741 760,37 €**	**7 063 232,28 €**

A la clôture de l'exercice, le vote du Compte administratif et du Compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R 221-92 du CGCT).
Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du Compte administratif : elle doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.

Les dispositions légales prévoient qu'à défaut de besoin de financement sur la section d'investissement (situation excédentaire sur les 2 sections), l'assemblée délibérante dispose de 2 possibilités :

- Le report du résultat de la section de fonctionnement sur la ligne codifiée 002 et le report du solde d'exécution positif en recette d'investissement sur la ligne codifiée 001 ;
- L'affectation du résultat de la section de fonctionnement selon les règles en vigueur.

Sur ces bases, il est proposé l'affectation suivante :

- Section de fonctionnement : **(inchangée)**
    - Compte 002 en recettes = 1 766 547,00 €
- Section d'investissement (montant initial de 5 296 685,28 € ventilé)
    - Compte 001 en recettes = 4 145 703,61 €
    - Compte 1068 en recettes = 1 150 981,67 €

Tel que décrit ci-après, cette modification est sans incidence sur les équilibres globaux du Budget Primitif pour l'année 2018 qui a été voté par délibération n°150/04-2018 du 9 avril 2018.

AVANT :

- Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	15 156 322,00		17 969 700,00		17 969 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	928 288,56		1 895 000,00		1 895 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	55 797,14		60 000,00		60 000,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	16 140 407,70		19 924 700,00		19 924 700,00
66	Charges financières	695 000,00		982 000,00		982 000,00
67	Charges exceptionnelles			130 000,00		130 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	50 000,00		1 500 000,00		1 500 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	16 885 407,70		22 536 700,00		22 536 700,00
023	*Virement à la section d'investissement*	438 865,30		850 000,00		850 000,00
042	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*	168 000,00		250 000,00		250 000,00
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.*					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	606 865,30		1 100 000,00		1 100 000,00
	TOTAL	17 492 273,00		23 636 700,00		23 636 700,00
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 636 700,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges	70 000,00		70 000,00		70 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	1 954 267,00		1 800 000,00		1 800 000,00
73	Impôts et taxes	15 313 406,00		16 990 000,00		16 990 000,00
74	Dotations et participations	154 000,00		46 630,00		46 630,00
75	Autres produits de gestion courante	600,00				
	Total des recettes de gestion courante	17 492 273,00		18 906 630,00		18 906 630,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels			2 963 523,00		2 963 523,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	17 492 273,00		21 870 153,00		21 870 153,00
042	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*					
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.*					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	17 492 273,00		21 870 153,00		21 870 153,00
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 766 547,00
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 636 700,00

- Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	1 684 616,67	5 779 207,63	3 250 000,00		9 029 207,63
	Total des dépenses d'équipement	1 684 616,67	5 779 207,63	3 250 000,00		9 029 207,63
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	1 273 645,00		3 000 000,00		3 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues			451 838,02		451 838,02
	Total des dépenses financières	1 273 645,00		3 451 838,02		3 451 838,02
45...	**Total des opé. pour compte de tiers**					
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 958 261,67	5 779 207,63	6 701 838,02		12 481 045,65
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	2 958 261,67	5 779 207,63	6 701 838,02		12 481 045,65

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 481 045,65	=

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		4 500 000,00			4 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	2 000 000,00	388 700,00			388 700,00
	Total des recettes d'équipement	2 000 000,00	4 888 700,00			4 888 700,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	349 396,37	1 195 660,37			1 195 660,37
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	349 396,37	1 195 660,37			1 195 660,37
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers**					
	Total des recettes réelles d'investissement	2 349 396,37	6 084 360,37			6 084 360,37
021	*virement de la section de fonctionnement*	438 865,30		850 000,00		850 000,00
040	*Opé. d'ordre de transfert entre les sections*	170 000,00		250 000,00		250 000,00
041	*Opérations patrimoniales*					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	608 865,30		1 100 000,00		1 100 000,00
	Total	2 958 261,67	6 084 360,37	1 100 000,00		7 184 360,37

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	5 296 685,28	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 481 045,65	=

APRES :

- Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	15 156 322,00		17 969 700,00		17 969 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	928 288,56		1 895 000,00		1 895 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	55 797,14		60 000,00		60 000,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	16 140 407,70		19 924 700,00		19 924 700,00
66	Charges financières	695 000,00		982 000,00		982 000,00
67	Charges exceptionnelles			130 000,00		130 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	50 000,00		1 500 000,00		1 500 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	16 885 407,70		22 536 700,00		22 536 700,00
023	*Virement à la section d'investissement*	438 865,30		850 000,00		850 000,00
042	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*	168 000,00		250 000,00		250 000,00
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.*					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	606 865,30		1 100 000,00		1 100 000,00
	TOTAL	17 492 273,00		23 636 700,00		23 636 700,00
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 636 700,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges	70 000,00		70 000,00		70 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	1 954 267,00		1 800 000,00		1 800 000,00
73	Impôts et taxes	15 313 406,00		16 990 000,00		16 990 000,00
74	Dotations et participations	154 000,00		46 630,00		46 630,00
75	Autres produits de gestion courante	600,00				
	Total des recettes de gestion courante	17 492 273,00		18 906 630,00		18 906 630,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels			2 963 523,00		2 963 523,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	17 492 273,00		21 870 153,00		21 870 153,00
042	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*					
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.*					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	17 492 273,00		21 870 153,00		21 870 153,00
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 766 547,00
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 636 700,00

- <u>Section d'investissement</u>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	1 684 616,67	5 779 207,63	3 250 000,00		9 029 207,63
	Total des dépenses d'équipement	1 684 616,67	5 779 207,63	3 250 000,00		9 029 207,63
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	1 273 645,00		3 000 000,00		3 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues			451 838,02		451 838,02
	Total des dépenses financières	1 273 645,00		3 451 838,02		3 451 838,02
45...	**Total des opé. pour compte de tiers**					
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 958 261,67	5 779 207,63	6 701 838,02		12 481 045,65
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	2 958 261,67	5 779 207,63	6 701 838,02		12 481 045,65

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 481 045,65	=

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		4 500 000,00			4 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	2 000 000,00	388 700,00			388 700,00
	Total des recettes d'équipement	2 000 000,00	4 888 700,00			4 888 700,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	349 396,37	1 195 660,37			1 195 660,37
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	349 396,37	1 195 660,37			1 195 660,37
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers**					
	Total des recettes réelles d'investissement	2 349 396,37	6 084 360,37			6 084 360,37
021	*virement de la section de fonctionnement*	438 865,30		850 000,00		850 000,00
040	*Opé. d'ordre de transfert entre les sections*	170 000,00		250 000,00		250 000,00
041	*Opérations patrimoniales*					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	608 865,30		1 100 000,00		1 100 000,00
	Total	2 958 261,67	6 084 360,37	1 100 000,00		7 184 360,37

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	5 296 685,28	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 481 045,65	=

+ 1 150 981,67 €

- 1 150 981,67 €
= 4 145 703,61 €

Enfin, il est rappelé que les délégués ont reçu en annexe de la note le processus de ces règles budgétaires conformes à la Nomenclature M14

M. Gandrille demande pourquoi faut-il ventiler ? Il est répondu qu'il s'agit là que d'une délibération de réajustement au regard des règles budgétaires. A partir du moment où il y a un excédent enregistré sur la section investissement à fin 2017, ce qui est le cas du SIETOM à fin 2017, il ne peut être repris en recette d'investissement sur le compte 001 que le montant exact de l'excédent constaté fin 2017. En l'occurrence fin 2017, un excédent de l'ordre de 4.1 million, il ne peut donc être repris en compte d'investissement que 4 145 703,61 €.

Or la délibération prise le 3 avril avait inscrit sur le compte d'investissement un montant global. Il ne s'agit là que d'une délibération de réajustement qui ne modifie strictement rien sur les résultats au titre du compte administratif 2017 sur lesquels l'organe délibérant s'est prononcé et de la même manière dans les équilibres globaux et même dans le détail sur le budget 2018. Aucun chapitre budgétaire n'est modifié sur 2018. Il s'agit simplement d'un réajustement comme mentionné dans l'annexe de la note, avec – 4 145 703,61 €.sur le compte 001 et + 1 150 981,67 € sur le compte 1068.

A la question portant sur la disponibilité du montant affiché au compte 1068, il est répondu que ce+ 1 150 981,67 € du compte reste disponible et servira au même titre que l'ensemble des recettes de la section investissement en vue de financer les investissements du syndicat pour l'exercice 2018.

L'intervenant du cabinet KPMG accompagnant le SIETOM dans la tenue de la comptabilité du syndicat est remercié pour ses explications.

***Vu** l'exposé des motifs,*

***Sur** proposition du Président, après vote à main levée,*

Le Comité Syndical DECIDE,

- ***D'ANNULER** la délibération n°146/04-2018 du 3 avril 2018.*
- ***D'AFFECTER** les résultats 2017 de la façon suivante :*
  - *Section de fonctionnement :*
    - *Compte 002 en recettes = 1 766 547,00 €*
  - *Section d'investissement*
    - *Compte 001 en recettes = 4 145 703,61 €*
    - *Compte 1068 en recettes = 1 150 981,67 €*

- ***DE REPRENDRE** ces résultats dans le cadre du BP 2018*

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.1 – Décision modificative budgétaire N° 1

Au vu de la délibération précédente ci-dessus portant ajustement de l'affectation du résultat sur la section de fonctionnement, il est proposé la Décision Modificative budgétaire n°1 suivante :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
1068		+ 1 150 981,67 €	+ 1 150 981,67 €
R 001		- 1 150 981,67 €	- 1 150 981,67 €
TOTAUX		**0**	**0**

Cette Décision modificative du budget pour l'année 2018 ne modifiera en rien les équilibres financiers tant sur la section de fonctionnement que d'investissement.

***Vu** l'exposé des motifs*
***Sur** proposition du Président, après vote à main levée*
*Le Comité Syndical **VOTE** la Décision modificative n°1 suivante :*

Section d'investissement	*Dépenses*	*Recettes*	*Solde*
1068		*+ 1 150 981,67 €*	*+ 1 150 981,67 €*
R 001		*- 1 150 981,67 €*	*- 1 150 981,67 €*
TOTAUX		***0***	***0***

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. AFFAIRES GENERALES

3.1 - Octroi d'une subvention à l'«Amicale du Personnel du SIETOM »

L'Amicale du personnel regroupant l'ensemble des agents du syndicat a fait une demande de subvention pour l'année 2018 afin d'aider à financer les activités organisées dont l'objectif est de créer du lien entre les agents.
En réponse à la question d'un délégué, il est répondu que les agents se réunissent en dehors du travail pour des festivités, animations ….

Dans cette perspective et prenant en compte l'augmentation du nombre des agents, il est proposé de porter ce soutien à 10 000 € (qui a d'ores et déjà été prévu au BP 2018).

*Le Comité Syndical **DECIDE** d'octroyer une subvention de 10 000 € à l' »Amicale du personnel du SIETOM » pour l'année 2018.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

3.2- Vente des téléphones portables usagés aux agents du SIETOM :

Après une étude des besoins du SIETOM en matière de téléphonie mobile, le contrat avec l'opérateur a dû être révisé et le parc de téléphones renouvelé.
Les anciens téléphones mobiles inutilisés ont donc été proposés à la vente auprès des agents du Sietom. Le prix de la revente a été fixé sur la base d'une comparaison de leur valeur marchande et de leur état de vétusté, soit 125 €/l'unité

*Le Comité Syndical **ACCEPTE** ce principe de cession.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

3.3- Transmission électronique des documents de commande publique au contrôle de légalité - autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention « actes :

Cet avenant a pour objet, d'une part, de compléter la convention pour la télétransmission des actes soumis au titre du contrôle de légalité en ajoutant à la liste des actes transmissibles les actes de commande publique et, d'autre part, d'en préciser les modalités de transmission électronique

Vu la convention signée entre la Préfecture de Seine-et-Marne et le SIETOM du 27 février 2015,
Considérant que cet avenant a pour objet d'ajouter à la des actes transmissibles les actes de commande publique et d'en préciser les modalités de transmission électronique,

Le Comité Syndical,
*- **APPROUVE** l'avenant N° 2 (en annexe) à la convention pour le la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat,*
*- **AUTORISE** le Président à le signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. COMMUNICATION

4.1 – Distribution du SIETOM Infos :

La distribution du journal a démarré le 14 mai et se terminera le 24 mai. Deux entreprises de distributions déposeront 58 550 exemplaires dans les boites aux lettres de 34 communes et les 7 dernières communes se chargent de la distribution de 1 775 exemplaires.

4.2 - Journée portes ouvertes du 26 mai 2018 :

Outre l'annonce de la manifestation dans le SIETOM Infos, 250 affiches et 2 500 flyers sur cette journée ont été réalisées pour inviter le public à cette journée.

4.3 – Anomalies de collecte :

Suite à la dernière réunion avec le prestataire de collecte, il a été proposé de changer de support pour la transmission des informations sur la collecte et donc, pour une meilleure réactivité, de les communiquer non plus par télécopie mais par mail.

4.4 – Nouvelle procédure de convocation :

Les prochaines convocations seront adressées via le dispositif « e-convocation ». Ce dispositif allant toujours dans le sens de la dématérialisation permettra notamment d'estimer le quorum et de rappeler quelques jours plus tard aux élus le rendez-vous.
Bien entendu, ce procédé fonctionne avec les adresses courriel et numéros de téléphone portable. Tous les délégués n'ont pas encore communiqué d'adresse mail voire de numéro de téléphone, ils seront invités à le faire prochainement.

5. QUESTIONS DIVERSES

- M. Poirier aborde la question de la collecte des encombrants et des déchets verts par quotas. Il explique que sur sa commune il y a des cours communes (Allée du château à Evry-Grégy) et donc plusieurs foyers qui regroupent leurs déchets, or le collecteur ne prend pas tout. Il est répondu qu'il s'agit là d'une erreur et que l'information sera remontée au collecteur.
M. Poirier poursuit sur le mécontentement des usagers, car lorsqu'ils apportent leurs déchets, non emportés par le collecteur, en déchetterie, celle-ci est fermée car les bennes sont pleines !

- M. Poirier évoque ensuite la question des dépôts sauvages : Le Président explique que la personne en charge du dossier est partie et que l'attache d'un avocat a été prise pour étudier les faisabilités dans le cadre de nos contraintes liées à la compétence du syndicat. Il y aurait des possibilités de mutualisation, de groupement de commandes mais il faut que ce soit construit dans les règles et dans la plus grande précaution juridique. Il peut aussi y avoir par le biais de convention un accompagnement technique sur la passation des marchés etc.
Un prochain comité de pilotage présentera les conclusions juridiques qui permettront de construire la suite de manière précautionneuse.
- Le Président ajoute qu'il aimerait bien que le syndicat achète des caméras mobiles qui serviront aux communes. Elles avaient été utiles au démarrage des déchetteries même si cela n'a pas duré, elles pourraient dissuader certains contrevenants.

Le Président adresse ses excuses pour la fermeture des déchetteries car la problématique est la fermeture des exutoires (jours fériés) d'accueil, donc difficile d'évacuer.

-Un délégué explique qu'une plainte a été déposée pour dépôt sauvage et que le Procureur a classé sans suite le dossier. Le Président est scandalisé par cette attitude car il a assisté à une réunion en Préfecture où il était question justement de ne pas en rester là !
Le Président demande qu'une motion soit prise pour demander au Procureur qu'il agisse en se servant de cet exemple. Il demande à ce que les cas similaires lui soient rapportés et demande à la directrice d'adresser le dossier au Secrétaire Général de la Préfecture et au Préfet, car c'est lui qui va le traiter puisqu'il est chargé d'organiser cette riposte aux dépôts sauvages.

- M. Omnès informe les 14 communes adhérentes à la Communauté de Communes de Brie des Rivières et Châteaux que suite à sa demande une modification au compte-rendu sur la comparaison entre les coûts des syndicats a été faite mais M. Omnès attend le rapport annuel du SIETOM pour rétablir les chiffres de manière précise.

- M. Benoit évoque l'UVOM : Démarrage du chantier début juin par le démontage du biofiltre, enlèvement du filtre puis des gravats et de la structure. Tout devrait bien se passer et les éventuels désagréments ont été vus avec l'exploitant sur place pour les réduire au minimum.

Monsieur le Président remercie les trois Vices Présidents présents aujourd'hui car chacun s'occupe très bien de son domaine, l'action du SIETOM étant large, il est utile de s'épauler pour mieux avancer.

- Un délégué demande à ce que soit donnée l'instruction aux équipages de refermer les conteneurs jaunes après vidage car cela empêcherait les personnes d'y jeter des déchets incompatibles et par conséquent de retrouver le container étiqueté pour erreur de tri.

- Mme Ponnavoy demande s'il est prévu des petits véhicules de collecte des ordures ménagères notamment pour les squares. Il est répondu qu'il avait été étudié des zones d'apport volontaire sur le territoire pour regrouper en un point déterminé les dépôts ne pouvant être collectés par les camions bennes. Mais, plus précisément sur la question de véhicule de collecte plus petit, il est rappelé que les adresses précises avaient été demandées afin de construire un modèle économique acceptable or ces informations n'ont pas ou presque pas été communiquées.

Le Président reprend la parole pour mettre en exergue le stationnement anarchique des véhicules qui constitue un réel problème. Seule des communes qui possèdent une Police Municipale peuvent tenter de limiter cette incivilité en verbalisant. Les petites communes quant à elles ont plus de difficultés.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h00

Prochaine réunion : 25 juin 2018 – 18h00 -